

Affaire suivie par Mme Florence PARACHOUT
Tél : 02.37.27.71.53
Mèl : florence.parachout@eure-et-loir.gouv.fr

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral notamment les articles L 71 à L 78, L 111, L 228 à L 259 et R 25-1 à R 30, R 40 à R 80 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Mme Naaïma MEJANI, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou ;

Considérant la démission de Mesdames et Messieurs Elisabeth Elkiné, Jean-Marie Bouchet, Jean-Louis Lóriot-Laurence et Fanny Bléry, conseillers municipaux de Saint-Bomer ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Bomer a perdu le tiers de ses membres ;

Considérant qu'il y a lieu pour la commune de Saint-Bomer de procéder à des élections partielles complémentaires ;

Sur proposition de Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Nogent-le-Rotrou ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections partielles complémentaires des 19 et 26 septembre 2021 dans la commune de Saint Bomer est fixée comme suit :

- Monsieur Joël SIMON
- Madame Anna SUCHODOLSKI

Article 2 : Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent le Rotrou et Monsieur le Maire de la commune de Saint Bomer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nogent le Rotrou, le 7 septembre 2021

La Préfète,
Pour la Préfète,
La Sous-Préfète,


Naaïma MEJANI